

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU
SYNDICAL DU 5 SEPTEMBRE 2024**

DEL-2024-193

L'An deux mille vingt-quatre, le 5 septembre, à 9 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 29/08/2024, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, DAVIET, FRANCOIS, OBERLI, RATSIMBA.

Avaient donné pouvoir :

MM. COUTIER, PEUGNIEZ.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, WENDLING.

MM. BOUCHET, CALLET, CHASSAGNE, DEAGE, DESCHAMPS, GILLET, GUILLOTTE, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, MATHIAN, STEYER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes CHRISTIN, ECALARD, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,

MM. BOUVET, CHALLEAT, CHEVALLOT, DUPERTHUY, GRANGE, HARROP, LOUVEAU, SOULAS : du SYANE.

Membres en exercice : 28

Présents : 10

Représentés par mandat : 2

Objet : COMMUNE DE PASSY - GRANDE RUE SALVADOR ALLENDE - AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE TRAVAUX ME 21205 AVEC L'ENTREPRISE CHATEL

Rapport présenté par M. Joël BAUD-GRASSET.

Par marché N° ME 21205 en date du 6 septembre 2021, le SYANE a confié à l'entreprise CHATEL, la réalisation de travaux de construction de réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications, dans le cadre des travaux d'aménagement de la Grande Rue Salvador Allende à PASSY, sous la maîtrise d'œuvre du cabinet INFRAROUTE.

Il apparaît que dans le cadre du chantier, la saturation d'un fourreau de branchement télécom existant ne permet pas l'enfouissement du réseau fibre optique existant. Afin de mener à bonne fin cet enfouissement, la réalisation d'infrastructures supplémentaires est nécessaire.

Le montant initial du marché s'élève à 227.220,00 € HT.

Il est précisé que l'objet du marché n'est pas modifié et que le montant de l'avenant s'élève à 2.890,00 € HT, soit une incidence de 1,27 % sur le montant du marché initial.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver l'avenant proposé,
2. à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

Syane
ENERGIES & NUMERIQUE